

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

**ABONNEMENTS.**  
 Un an... 30 fr.  
 Six mois... 18 fr.  
 Trois mois... 10 fr.

Postes : 35 fr.  
 Un an... 18 fr.  
 Six mois... 10 fr.  
 Trois mois... 5 fr.

**INSERCTIONS.**  
 Annonces, la ligne, 10 cent.  
 Réclames, 20 cent.  
 Faits divers, 10 cent.

RESERVES SONT FAITES  
 Du droit de suppression de la publication des insertions reçues et autres payées, sans restitution dans ce dernier cas.  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la rédaction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**SAUMUR,**  
 30 Août 1881.

**Bulletin politique.**

Les nouvelles d'Afrique sont mauvaises. Elles semblent une réponse cruelle aux affirmations des préfets et du gouvernement qui, à la veille du scrutin, présentaient la situation comme rassurante.

Les forêts du territoire de Philippeville et de Constantine sont incendiées par les Arabes.

Le signal a été donné mercredi dernier, et chaque soir, depuis, le feu est allumé sur des points différents, même aux portes des villes. La province est entourée d'un vaste cercle de flammes, et tous les villages sont menacés d'une destruction complète.

Le chaleur torride de la canicule favorise du reste l'embrasement des forêts qui sont remplies d'herbes sèches. Les Arabes ont bien choisi leur moment pour procéder à la destruction de nos bois et ruiner la colonie.

Pendant ce temps-là, l'insurrection du sud de la Tunisie redouble de violence. A Kairouan, la ville sainte, les Arabes se fortifient, décidés à opposer une résistance à outrance.

A Sousse, les contingents révoltés entourent la ville. Le gouverneur a dû armer toute la population pour organiser la défense. Les dépêches ajoutent que le pays est livré à la plus complète anarchie et que le nombre des insurgés à combattre augmente chaque jour par l'arrivée des bandes d'Arabes venus du désert.

On signale enfin un fait récent qui est de nature à surexciter le fanatisme des musulmans.

Le colonel Négrier a fait raser le tombeau d'Abiod-Sidi-Cheikh, marabout en grande vénération chez les Arabes. Dans sa pensée, il était nécessaire de détruire ce monument, où « sous prétexte de pèlerinage, les exaltés

venaient entretenir ou allumer le fanatisme indigène ».

Nous remarquons à ce propos que tous les journaux républicains, si empressés l'an dernier à applaudir les expositions des couvents, se montrent très sévères pour le colonel Négrier, comme si le lieu des pèlerinages musulmans était plus respectable que les édifices catholiques.

Nous ne discuterons pas l'acte du colonel Négrier, avant de connaître les raisons qui l'ont inspiré. Toutefois nous dirons dès aujourd'hui que si le fanatisme musulman doit en recevoir une nouvelle impulsion, il est fâcheux. Il ne faut pas fournir aux Arabes des prétextes d'insurrection.

Comme nous ne l'avions que trop prévu, la situation est donc devenue déplorable en Afrique. Nous avons à faire face au mouvement insurrectionnel, non-seulement en Algérie, mais encore en Tunisie où le gouvernement du Bey n'existe plus que de nom. Là nous avons d'abord à opérer la conquête, c'est-à-dire à soumettre toute la Régence par une expédition militaire longue et difficile, puis à organiser tout un ensemble administratif pour établir un état de choses régulier.

Outre les embarras considérables, les dépenses, les pertes de sang que nous coûtera une pareille entreprise, nous avons encore à faire face aux complications extérieures qui peuvent en résulter.

Le gouvernement commence à le comprendre. Les quatre ministres présents à Paris, MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Constans, Tirard et Cloué se sont réunis pour délibérer sur ces malheureuses affaires d'Algérie et de Tunisie.

On reconnaît un peu tard que les prétendus marabouts de Sfax, de Sousse et de Gabès constituent de véritables armées qu'il est impossible de combattre avec le peu de troupes dont on dispose.

M. Roustan, ministre de France à Tunis, a été mandé par dépêche afin de rendre compte de vive voix au conseil des ministres de la situation en Tunisie.

On voit par cela que le gouvernement n'est

pas rassuré. Qu'on ajoute à ces difficultés locales les réclamations des puissances étrangères, les jalousies de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Espagne, et l'on comprendra que, d'un moment à l'autre, des complications peuvent surgir de cette équipée malheureuse en Tunisie.

La faute en est à nos ministres qui se sont jetés, comme des fous, dans une aventure, sans mesurer leurs moyens d'action et sans prévoir les conséquences de leur entreprise.

## Chronique générale.

**LES TRAILLEMENTS.**  
 On aurait, paraît-il, trop tôt parlé d'un ministère Gambetta.

Les divisions qui existaient dans le haut du parti républicain avant les élections, bien loin de s'être effacées, seraient aussi vivaces maintenant qu'à jamais.

M. Grévy n'aurait qu'une médiocre confiance dans le député de la deuxième circonscription de Belleville, dont il estime peu les capacités comme homme d'Etat.

D'autre part, le Président de la République s'est accommodé, dit-on, de la manière de M. Jules Ferry. Ils s'entendent, ils se comprennent.

M. Jules Ferry, si insolent, si outreccidant avec tout le monde, est tout à fait obsequieux à l'Élysée.

D'ailleurs, en dehors de la question de laïcisation des écoles qui est entrée dans le domaine des faits accomplis, M. Ferry est d'accord avec M. Grévy sur toutes les questions.

M. Grévy, à ce qu'on assure, ne se fait pas volontiers à l'idée d'avoir M. Gambetta comme président du conseil. On sait que les façons de l'ex-dictateur ne sont rien moins que douces et polies.

Le Président de la République serait absolument relégué au dernier plan de la scène gouvernementale.

Ajoutons que M. Ferry, dont l'ambition est

connue, défendra sa situation, avec l'aide de M. Grévy, jusqu'à la dernière extrémité.

Il n'y aura donc de changement de cabinet que dans le cas où la Chambre par un vote dûment motivé, déclarerait que M. Jules Ferry n'a pas sa confiance.

M. Gambetta avait imaginé de faire dissoudre la Chambre ancienne afin de hâter la constitution de la Chambre nouvelle et de ne pas se trouver dans cette situation bizarre et un peu ridicule d'avoir deux Chambres et de ne pouvoir en convoquer aucune. Mais voici qu'on fait une objection constitutionnelle. L'article 5 prévoit, en effet, que le Président peut dissoudre la Chambre avec l'avis conforme du Sénat. Seulement, cet article ajoute : « En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de trois mois. » On en conclut que la dissolution ne peut être prononcée qu'à la condition d'être suivie et non précédée d'élections générales. Cette objection embarrassée, dit-on, beaucoup les meneurs opportunistes, d'autant plus qu'elle a été faite par le *Siccle*, organe de M. Brisson.

D'après une information particulière du *Journal du Loiret*, on doute beaucoup que M. Gambetta prenne le pouvoir, à la rentrée de la Chambre. On croit qu'il voudra laisser M. Jules Ferry président du conseil, jusqu'à ce que lui-même ait restauré son propre crédit et son autorité. Mais on assure qu'il est disposé à faire remplacer immédiatement M. Barthélemy Saint-Hilaire, qu'il n'aime pas.

Les journaux radicaux nous annoncent déjà que la vérification des pouvoirs ne sera qu'une formalité... pour les élus républicains. Mais ils font déjà entrevoir l'invalidation de plusieurs députés conservateurs. Il fallait s'y attendre, c'est un procédé si commode.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### MAITRE LE TIANEC

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHESE.

(Suite.)

VIII

Quelques heures plus tard, la famille entière était réunie dans la chambre de M<sup>lle</sup> Le Huédec. L'heure du déjeuner était venue et, de minute en minute, le tintement d'une petite sonnette pouvait en donner le signal.

Miguella avait soigneusement réparé le désordre de sa toilette. Ses beaux cheveux étaient relevés avec art. De longues ablutions d'eau fraîche avaient effacé la trace des larmes que le souffrance et l'anxiété avaient fini par lui arracher. Mais tous ses efforts ne pouvaient empêcher une mate pâleur de demeurer sur ses joues, ni une flamme douteuse de briller dans son regard. Tout à coup, un bâillement passa sur ses lèvres et un léger frisson parcourut ses membres.

— Qu'est-ce ? dit M<sup>lle</sup> Le Huédec.

— J'ai froid.

— Aurais-tu la fièvre ? demanda le général.

— Je ne le pense pas.

Le baron lui prit le poignet.

— Vraiment si, tu as la fièvre. Ah ! ma pauvre enfant ! Je vais envoyer chercher le médecin.

— Je ne veux pas, dit impétueusement Miguella. De grâce, mon oncle, ne m'imposez pas un médecin et des remèdes quand je ne suis pas malade.

— Tu as la fièvre.

— Et quand cela serait ? Une émotion un peu vive, une mauvaise nuit, un sommeil troublé, en faut-il davantage pour provoquer un mouvement de fièvre nerveuse, un accès si léger que je ne le sens même pas ? Je n'ai que faire du médecin. Ne l'envoiez pas chercher, je ne le recevrai pas.

M<sup>lle</sup> Le Huédec attachait sur elle un regard à la fois tendre et inquiet.

La petite sonnette se fit entendre.

— Je n'ai pas faim, dit Miguella, je ne mangerai pas.

— Alors, ne descends pas dans la salle à manger. La salle est dallée, elle n'est pas chaude, reprit le baron encore plus tourmenté que sa fille.

— Je ne voulais pas vous fuir compagnie, dit Miguella souriant avec effort. Cependant, je crois que vous avez raison, mon oncle, je ferai mieux de rester ici.

— Descendez, dit la jeune veuve, je vous rejoindrai un peu plus tard.

— Pourquoi ? demanda Miguella. Je n'ai pas besoin de toi. Va déjeuner, je t'en prie.

— Si maman le permet, je vais rester près de Miguella, dit Marguerite. Je peux attendre pour manger.

— Je le veux bien, répondit M<sup>lle</sup> Le Huédec qui ne négligeait aucune occasion de former ses filles au rôle de dévouement que, d'une manière ou d'une autre, toute femme doit remplir un jour.

Elle descendit, portant son fils dans ses bras et suivie du général auquel Joseph avait pris les mains. Miguella tremblait de plus en plus.

— Est-ce que tu n'es pas mieux qu'hier ? dit l'enfant.

— Pas beaucoup.

— As-tu mal à la tête ?

— Oui, un peu.

— Veux-tu le flacon de maman ? Je sais bien où il est.

Et, marchant sur la pointe des pieds, Marguerite s'approcha de la table à ouvrage. Elle l'ouvrit, fouilla un peu.

— Tiens ! maman l'a ôté. Attends, je vais voir dans le tiroir.

Elle replaça avec un ordre parfait tous les objets que sa petite main avait dérangés, ferma le couvercle de la table, en ouvrit le tiroir et, s'asseyant, mit une à une, sur ses genoux, les nombreuses et diverses choses qui s'y trouvaient réfugiées.

— Pourtant, il doit être là, murmurait-elle.

Miguella la regardait d'un air distrait. Tout à

coup, elle dit brusquement :

— Donne-moi cela.

En parlant ainsi, elle montrait du doigt un rouleau de papier que la petite fille venait de sortir du tiroir. Marguerite le lui tendit et continua sa recherche.

De ses mains qui frissonnaient toujours, Miguella dénoua le mince cordon serré autour du rouleau. Elle développa un long dessin de broderie sur lequel demeurait la marque de l'aiguille qui avait eu mission de copier les gracieux bouquets de fleurs.

— Le voilà ! dit Marguerite en montrant victorieusement un flacon de cristal terminé par un petit carré de vermeil.

Elle rendit au tiroir tout ce qu'elle lui avait enlevé, dévissa délicatement le brillant fermoir et, approchant le flacon de Miguella :

— Sens, dit-elle, cela te fera beaucoup de bien.

— Va donc, répondit la jeune fille en la repoussant, cette odeur est insupportable.

— Ah ! dit l'enfant stupéfaite, elle soulage toujours maman, elle ôte le mal de tête.

— Permis ce flacon et tais-toi, dit Miguella. Si cette odeur change le mal de tête, le bruit que tu fais l'augmente.

Marguerite, toute peinée, se hâta d'obéir, s'assit et, prenant son ouvrage, se mit à coudre silencieusement.

Miguella regardait toujours le dessin de broderie

Un télégramme de Tunis, adressé au *Petit Lyonnais*, constate la mauvaise impression produite par la continuation des désordres; il adjure le gouvernement français de prendre des mesures énergiques, en envoyant en Tunisie les chiffres de troupes nécessaires, et en les employant activement au rétablissement de la sécurité publique.

La colonie étrangère se plaint que la France ne remplisse pas les engagements du traité du 12 mai, de maintenir l'ordre et la sécurité. La masse de la population désire la tranquillité; elle se plaint que la protection soit insuffisante.

Le correspondant reproche au gouvernement tunisien sa lenteur dans l'organisation des forces indigènes; il conseille d'appeler Mustapha à d'autres fonctions et de nommer premier ministre quelque autre personnage tunisien plus actif, possédant davantage la confiance des populations.

On écrit de Roubaix, 26 août :

« Dans la séance d'hier du conseil général du Nord, M. Pierre Legrand, député, a proposé un amendement tendant à supprimer la subvention de 25,000 fr. annuellement accordés à l'archevêque de Cambrai. Parmi les prétendus griefs articulés à l'appui de sa demande, M. Legrand a dit que l'archevêque de Cambrai n'avait jamais prononcé le mot de république depuis son installation, et qu'il a pris la défense des congrégations supprimées par l'État.

Malgré de brillantes réponses de MM. Goussard et Plichon, députés, le conseil, par 29 voix contre 22, a supprimé le crédit total. »

D'après un télégramme reçu hier matin à la légation des Etats-Unis, l'état du président Garfield était moins défavorable, et la confiance renaissait.

## EN AFRIQUE.

Ces jours-ci, on annonçait le départ du 43<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, d'un bataillon du 418<sup>e</sup> de ligne, du 43<sup>e</sup> escadron du train des équipages, et la concentration à Sathonay et à Orange de nombreuses troupes.

Déjà SOIXANTE-SEPT BATAILLONS DE LIGNE ont été envoyés en Afrique, pris dans cinquante-quatre régiments, auxquels il faut ajouter CINQ BATAILLONS DE CHASSEURS A PIED.

Et comme le 49<sup>e</sup> corps d'armée stationné en Afrique compte TRENTE-CINQ bataillons de ligne et six bataillons de chasseurs, on arrive au chiffre formidable, pour l'infanterie seule, de CENT TREIZE bataillons, soit la valeur de QUATRE CORPS D'ARMÉE.

Et c'est quand nous avons sur pied, en Afrique, des forces assez considérables que le gouvernement juge utile d'envoyer chaque jour de nouvelles troupes!

déployé sur ses genoux. Cette vue semblait répondre en elle à quelque pensée intime. Le papier avait échangé sa blancheur première contre un ton jauni, pareil à celui de l'ivoire. La trace des années, non moins que celle du travail, s'était imprimée sur cette longue feuille où des guirlandes montaient en se rapprochant et enserrant dans leurs capricieuses arabesques des boutons de roses semés à profusion.

Au bout d'un moment, l'enfant dit à demi-voix :  
— Puis-je parler ?  
— Que veux-tu ? demanda Miguelle.  
— Quand tu n'auras plus besoin du dessin, tu me le rendras pour que je le serre.  
— Je le garde, dit Miguelle, je veux le broder.  
— Pour qui ? demanda Marguerite en riant. C'est une robe de bébé.  
Miguelle haussa les épaules.  
— Je parle du semis de fleurs qui peut te servir à tout, répondit-elle.

— Miguelle, je t'en prie, continua l'enfant, laisse-moi remettre le dessin dans le tiroir. Tu me montreras les fleurs que tu veux broder et je les reproduirai sur un papier calque, comme je l'ai vu faire à maman. Ne brode pas sur le dessin, ne le coupe pas, surtout. Maman y tient beaucoup. Il vient de la mère de grand-père. Rends-moi le dessin, Miguelle mignonne.

— Non, dit le jeune fille, il est tout aussi bien

Est-ce la paix, comme osent le prétendre les préfets ?

Le ministre de la guerre a reçu d'Algérie le télégramme suivant, inséré au *Journal officiel* :

« Commandant 49<sup>e</sup> corps à guerre.

» Alger, 27 août, 11 h. s.

» Le général Logerot me fait connaître que le 26 août, au point du jour, la colonne commandée par le colonel Corréard, marchant sur Hammamet, a été attaquée, au moment où elle quittait son camp d'Erbain, par des contingents à cheval estimés à 42 ou 45,000 hommes.

» Les troupes du camp ont été déployées en avant du front de bandière et ont repoussé l'attaque qui a duré trois heures environ. Nous avons eu un tué et trois hommes légèrement blessés. On connaît, du côté des indigènes, 15 tués et un nombre assez considérable de blessés.

» Le colonel Corréard, après le combat, a pris une excellente position, qui n'est distante que de 40 kilomètres de celle occupée par le général Sabattier. Il doit attendre qu'on soit bien fixé sur les dispositions des gens d'Hammamet, où il sera toujours facile de débarquer des troupes.

» Le commandant du camp tunisien, qui était à peu de distance, s'est mis en rapport avec le colonel Corréard et l'a assuré de ses bonnes dispositions.

On lit dans le *Napoléon* :

« Nos manufactures de munitions de guerre ont reçu l'ordre d'activer les travaux, en vue probablement des envois considérables qui doivent être effectués en Algérie dans les premiers jours du mois prochain. »

Tunis, 27 août.

Les Arabes continuent à organiser une résistance à outrance à Kairouan, contre les Français.

Tunis, 28 août, soir.

Les habitants de Soussa ayant demandé instamment l'occupation de leur ville par des troupes françaises, on assure que des ordres ont été donnés pour réaliser cette occupation.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 août.

La Bourse est beaucoup plus animée. On est à 116.70 sur le 5 0/0. L'amortissable ancien est à 86.65. On traite l'Italien à 90.20.

La Banque de France fait 6,000. Le Crédit foncier débute à 1,610, mais s'inscrit bientôt à 1,627.50. Les achats du comptant deviennent d'autant plus nombreux que les prix actuels sont plus favorables. Il y a aussi d'excellents achats sur les obligations Communales nouvelles 4 0/0.

Bonne tenue des Magasins de France et d'Algérie à 660.

On demande à 983.75 les actions de la Société française financière qui témoignent d'excellentes tendances.

Le Crédit de France est coté à 760. A ces cours, les transactions sont fort nombreuses. L'importance des achats fait prévoir des prix plus élevés. Le placement ressort encore à près de 10 0/0.

La Banque nationale est recherchée aux environs de ses meilleurs cours. Elle est à 710.

Le Crédit foncier luxembourgeois se tient à 635.

dans mes mains que dans les tiennes.

Elle le roula de nouveau et le mit dans sa poche.

— Sois tranquille, ajouta-t-elle plus doucement, je ne le couperai pas, ta mère ne pourra pas te gronder.

— Maman ne me gronde pas quand je n'ai pas fait mal, murmura tout bas l'enfant en se remettant humblement à son travail.

Miguelle, enveloppée dans un manteau, continuait à trembler. Soudain l'accès atteignit sa seconde phase, une chaleur intense envahit ses membres depuis une heure glacés.

— Voici maintenant que je brûle, dit Miguelle en rejetant le manteau qui couvrait ses épaules.

— Tu as chaud, c'est bon ! s'écria l'enfant.

— Je vais me coucher, je ne peux plus résister.

— Elle se leva.

— Il faut que j'appelle maman, dit Marguerite en s'élançant vers la porte.

— Je te le défends, reprit Miguelle. Monte avec moi, si tu le veux.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

Les Bons de l'Assurance financière se négocient couramment à 310.

La Banque Transatlantique est définitivement constituée. Son conseil est formé des hommes les plus compétents.

On demande très-vivement des actions nouvelles du Phénix espagnol, à leur prix d'émission qui est à 650.

Le Crédit général français donne lieu à des achats suivis à 775.

La Banque de Prêts à l'industrie se maintient à 620.

Suez, 1,847.50; — Lyon, 1,760; — Midi, 1,248.75.

## Chronique militaire.

Les préfets affirmaient, avant le 21 août, que « la classe 1876 serait renvoyée intégralement dans ses foyers, l'heure de sa libération sonnée.

Ils menaçaient des tribunaux et des gardarmes quiconque aurait l'audace de révoquer en doute cette affirmation.

Or, dans une note communiquée aux journaux officieux depuis que le tour est joué — c'est depuis les élections que nous voulons dire, — le gouvernement fait savoir que, en effet, la classe de 1876 va être renvoyée dans ses foyers.

Seulement, ce renvoi aura lieu de la manière suivante : 1<sup>o</sup> les hommes appartenant à des corps qui ne prennent pas part aux grandes manœuvres; 2<sup>o</sup> ceux qui suivent ces manœuvres; 3<sup>o</sup> enfin ceux qui prennent part à l'expédition en Afrique et qui seront renvoyés aussitôt que la campagne sera terminée.

Donc, le gouvernement avoue aujourd'hui que les soldats de la classe 1876 ne seront pas renvoyés dans leurs foyers simultanément, mais par catégories. Les derniers qui quitteront les drapeaux sont ceux qui prennent part à l'expédition d'Afrique; et ils ne seront renvoyés que lorsque la campagne sera terminée.

Mais quant est-ce que cette campagne d'Afrique sera terminée ? *That is the question*. C'est-à-dire non, ce n'est pas la vraie question. Attendons que cette campagne commence. Jusqu'ici, on n'a fait que peloter en attendant partie; c'est du moins l'opinion de tous les officiers intelligents et de bonne foi, qui sont là-bas. C'est aussi le sentiment presque unanime de la presse étrangère.

Le ministre de la guerre a adressé une circulaire aux généraux commandant les corps d'armée par laquelle il leur fait savoir que les exigences budgétaires ne permettent pas de monter les capitaines; mais que les rations de fourrage et d'avoine seraient mises à la disposition des capitaines qui justifieront de la possession d'un cheval.

On annonce que M. le ministre de la guerre, d'accord avec le ministre de l'intérieur, est dans l'intention de décider qu'à l'avenir les préfets auront le pas sur les généraux de division.

Jusqu'à ce jour, dans l'ordre hiérarchique, le préfet avait le pas seulement sur le général de brigade.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### COURSES DE SAUMUR.

Un temps magnifique a favorisé la première journée de nos courses, et, malgré l'ouverture de la chasse, l'hippodrome présentait le même coup d'œil animé des autres années.

Pour le Prix du Gouvernement (gentlemen-riders), 2,000 fr. pour chevaux de 3 ans et au-dessus nés et élevés en France, quatre chevaux avaient été engagés : *Eliane*, à M. W. Sargent, *Gilberta*, au même, *Elenia*, à M. Clossmann, et *Merlin*, à M. Th. Carter.

*Merlin*, monté par M. de Cahouet, a pris au début une avance considérable; mais *Gilberta*, que montait M. de Nexon, a bientôt regagné l'espace perdu et est arrivée aux tribunes gagnant d'une longueur sur son concurrent.

La série des courses militaires commence aussitôt.

La première est pour les officiers en activité de service (cavalerie de ligne et artillerie) montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat.

Huit engagements; quatre cavaliers, longtemps indécises.

Enfin, les tribunes accueillent chaleureusement *Gaiac*, arrivé premier, monté par M. Levillain, lieutenant au 8<sup>e</sup> chasseurs; *Elegante*, deuxième, montée par M. de Resson, sous-lieutenant élève; *Daphné*, troisième, montée par M. de Roujou; et *Armand*, au 8<sup>e</sup> dragons.

Le deuxième steeple militaire est pour la cavalerie légère.

Sept cavaliers se sont présentés au poteau du départ, et les enjeux allaient bon train; mais il y a eu bien des déceptions.

*Mameluck*, sur lequel on ne comptait pas, est arrivé premier, conduit par M. d'Harcourt, sous-lieutenant élève; deuxième, *Corsaire*, monté par M. Lian.

Course de haies (militaire) pour MM. les sous-lieutenants-élèves. Sept engagements. *Titus* et *Palme* se disputent vigoureusement le prix. Tour à tour on les voit l'un devançant l'autre; enfin, *Titus*, monté par M. Théron, par M. du Rey, gagne d'une longueur sur *Palme*, monté

Le steeple des sous-écuyers de l'Ecole a été l'un des plus intéressants de la journée. Trois lutteurs émérites étaient en lice. Tous les paris étaient en faveur de *Guetteur*, qui a cependant devant lui *Lolo* et *Agathos*. Il gagne en effet à chaque instant, et, aux applaudissements de toutes les tribunes, *Lolo*, monté par M. L'Huillier, gagne d'une tête sur *Agathos*, monté par M. de Béling.

Sixième course. Prix du Chemin de fer. Quatre engagements; deux chevaux seulement partent : *Damoclès*, à M. G. Guinebert, *Lady-Killer*, au marquis de Saint-Sauveur, montés par des jockeys.

Tous les deux partent au petit galop et franchissent posément les premiers obstacles. Tout-à-coup, *Lady-Killer* résiste quelque peu à son jockey, et, pendant ce temps, *Damoclès* gagne une avance de 200 mètres. Il franchit tous les obstacles avec assurance, et arrive premier devant les tribunes, qui accueillent le vainqueur avec force applaudissements.

## LE CARROUSEL.

On prétendait que le carrousel donné à Tours pourrait faire tort à celui de Saumur, quant au concours d'étrangers, et que l'affluence de spectateurs serait moindre. Il n'en a rien été; au contraire, beaucoup de heureux qui ont été témoins chez nos voisins de l'adresse, de la solidité à cheval des officiers de l'Ecole, de la beauté des exercices, ont eu hâte de revenir pour de même spectacle et d'applaudir de nouveau des prodiges de hardiesse et de science équestre. Les tribunes étaient donc surchargées comme les années précédentes, et le coup d'œil était comme toujours féérique. Le soleil couvrait de ses rayons les toilettes les plus riches des élégantes de la contrée et des cités plus éloignées.

Après l'entrée et le salut, les diverses quadrilles se sont séparées et ont exécuté, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Piélu, à toutes les allures, une série d'exercices dont la variété et les heureux effets ont été vivement appréciés. M. Piélu, qui va quitter la direction du manège pour commander un régiment en second, semble avoir réuni en ce jour toutes les conceptions et les combinaisons qu'il a appliquées pendant sa longue carrière dans le professionnalisme.

Les courses des bagues et des têtes ont eu beaucoup de succès.

M. de Bacquencourt, officier-élève, monté *Sultan*, a remporté le prix des bagues; M. Nessler, également officier-élève, monté *Annar*, a remporté le prix des têtes.

Les deux plus grands succès du carrousel ont été d'abord la reprise des écuyers. MM. les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, leur commandant en tête, tous montés sur des chevaux de pur sang, ont exécuté avec un fini merveilleux, à toutes les allures, en cercle et parfois d'un rayon fort restreint, les changements de pied, le grand écuyer de la haute école.

Puis douze sauteurs en liberté montés par MM. les lieutenants et sous-maîtres de manège sont venus montrer comment on apprend à l'Ecole de Saumur à se tenir en selle. Chacun de ces chevaux a son mode de défense : l'un bondit de quatre pieds en l'air, lance une ruade avant de toucher terre; l'autre à peine a-t-il senti le sol que déjà il rebondit. Inutile de dire qu'aucun n'a réus-

Enfin l'attaque à la lance, la retraite et la

l'ont excité l'enthousiasme général. Le carrousel s'est terminé par le saut des haies. Trente-deux cavaliers ont franchi la haie, peut-être bien quarante fois, par un, par deux, par quatre, en ligne droite, en décrivant une spirale très-réduite, de sorte que le cheval exécutait un changement de pied presque au moment de s'élever pour franchir l'obstacle. Puis tous se sont réunis à l'extrémité de la carrière, et au grand galop, ayant toujours à leur tête leur commandant, ont sauté de front la haie et se sont retirés.

Tous ont fait preuve d'une grande solidité. Pas un accident n'a attristé cette brillante fête militaire.

Qu'il nous soit permis de regretter la suppression du carrousel de la troupe: cet exercice a toujours été vivement apprécié. Les sous-officiers et soldats mettaient leur amour-propre à faire preuve d'autant de précision que leurs professeurs, et les figures qu'ils exécutaient ne manquaient pas de charme. Depuis 1828, c'est peut-être la première fois qu'il est retranché; mais nous avons tout lieu de croire que l'année prochaine il sera rétabli.

Dans la séance du Conseil général du 24 août, M. Bineau a présenté le rapport de la 4<sup>e</sup> commission sur les projets de tramways d'Angers et de Saumur.

Sur la demande de M. le préfet, les premiers sont renvoyés à l'étude de la commission.

En ce qui concerne Saumur, les conclusions de l'enquête ouverte le 10 juillet dernier sont adoptées, mais le Conseil ajoute en présence de la situation financière du département, il n'est pas en mesure de faire droit à la demande de subvention formulée par le conseil d'arrondissement de Saumur.

Dans la tournée qu'elle entreprend en province, M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt ne s'arrêtera pas à Angers, qui ne lui paraît pas assez enthousiaste de son talent, et encore moins à Saumur, où elle ne put même se faire connaître l'an dernier.

Les courses de Beaupreau sont fixées au dimanche 11 septembre. Course à pied. Courses de chevaux au trot et au galop. Steeple-chase. Le soir, feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

Le lundi 12 septembre, foire de la Petite-Angvine.

**Montjean.** — On signale un déplorable accident qui a coûté la vie à un malheureux père de famille, ouvrier carrier. Jeudi dernier, M. Melaine, carrier, travaillait dans une carrière avec ses deux fils, Constant et Jean. Ce dernier chargeait une mine à 50 mètres environ de son père et de son frère. Lorsque la mine fut chargée et amorcée, Jean y mit le feu et fit le signal habituel pour prévenir les accidents. Bien que ses deux compagnons fussent à une distance plus que réglementaire, ils s'écartèrent encore à 20 mètres environ. Mais, par une fatalité inexplicable, l'explosion, au lieu de se faire dans les conditions normales, c'est-à-dire d'une façon verticale, se fit horizontalement, en produisant l'effet d'un canon qui éclata par la culasse.

Les blocs de pierre furent projetés à plus de 100 mètres dans la direction du père Melaine et de son fils Constant. L'un des blocs, d'un poids de plus de 100 kilos, alla frapper le premier au côté gauche, lui brisa le bras et plusieurs côtes, pendant qu'une autre pierre lui fracassait les deux jambes. Constant Melaine n'a pas été touché, on se hâta de relever le blessé qui, transporté à son domicile, expira deux heures après.

Un entrepreneur de carrières, qui s'occupe de ces travaux depuis quarante ans, a déclaré n'avoir jamais vu se produire aucun accident dans de pareilles conditions.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Un arrêté préfectoral du 23 août fixe l'ouverture de la chasse à tir et à courre, pour l'année 1884, dans toute l'étendue du département de la Vendée, au dimanche 4 septembre prochain.

On lit dans la Vendée, de Fontenay :  
« Les élections sont passées ! et nous n'entendons plus parler de l'inauguration de notre gare et de nos voies ferrées !  
« A quand donc cette inauguration ? »

Saint-Brieuc, 28 août.  
210 hommes et 20 officiers du 118<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Guingamp, se disposent à partir pour l'Algérie.

L'ordre du départ est attendu aujourd'hui.

#### LE MANS.

Dans la matinée du 22 août, à Ecommoy, lorsque arriva la dépêche annonçant la nomination de M. Paillard-Ducléré, quelques-uns de ses partisans résolurent de saluer son triomphe par plusieurs coups de canon. Malheureusement, au moment même où ils bourraient leur canon, le coup partit et deux artilleurs improvisés furent grièvement blessés. L'un d'eux a le bras cassé en deux endroits et l'on craint fortement d'être obligé de lui faire l'amputation.

(La Sarthe.)

La Lanterne d'Arlequin paraît régulièrement chaque semaine. Elle se trouve dans les gares de chemins de fer, chez les bons libraires et les marchands de journaux.

Sommaire du n<sup>o</sup> 22: Conseil de révision (des sénateurs); le Waterloo de Gambetta; les Manceuvres électorales; le Peuple spirituel; les Elections; Revue comique; Choses et autres; la semaine Gambétisarde; Feuilleton: La Royauté, par Victor Hugo; Conseils pratiques.

Il y a, dans cette publication populaire, tout ce qui peut intéresser le lecteur des villes et surtout celui des campagnes.

Le prix de la Lanterne d'Arlequin est modique, son format est très-commode et en rend la propagation facile et peu coûteuse: 4 fr. pour 6 mois, 8 fr. pour un an.

Les abonnements souscrits par nombre et expédiés à des adresses différentes, sont réduits aux prix suivants: 2 abonnements, 15 fr. — 5 abonnements, 30 fr. — 10 abonnements, 55 fr. — 15 abonnements, 78 fr. 50. — 20 abonnements, 100 fr. (en un mandat sur la poste).

Adresser les demandes à TOURS, rue Richelieu, 13, ou à Paris, 24, boulevard Malesherbes.

### Théâtre de Saumur

MARDI 30 août 1884,

A l'occasion des courses  
DERNIERE REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE  
Organisée par

M<sup>me</sup> Thénard, de la Comédie-Française.

### RU-Y-BLAS

Drame en 5 actes, de Victor Hugo.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

### Variétés.

### LES CUIRASSIERS.

Lorsque l'on s'occupa de réorganiser l'armée après la guerre de 1870, il se trouva des réformateurs animés d'un esprit d'égalité à outrance qui réclamèrent l'uniformité de tous les régiments de cavalerie. A cette époque, on fonda ensemble les chasseurs et les hussards, en ne leur laissant qu'un signe distinctif au collet; une décision ministérielle supprima, sans autre forme de procès, les régiments de lanciers, et si les cuirassiers ne furent pas atteints, c'est qu'ils se trouvaient protégés par l'illustration que quelques-uns d'entre eux avaient acquise dans la charge de Reichshoffen.

Pour ces doctrinaires, il n'y avait qu'un type de cavalerie: le dragon, c'est-à-dire l'homme combattant à pied et à cheval, sorte d'infanterie montée, apte au service d'exploration et de transmission rapide des ordres. C'est à ce rôle, en effet, que l'on prétendait ramener la cavalerie. Il n'était plus possible, disait-on, qu'elle parût désormais sur le champ de bataille pour affronter une infanterie armée d'un fusil à tir rapide et à longue portée.

Cette manière de voir a été vivement combattue par les vieux officiers; il semble pourtant qu'elle est reprise aujourd'hui par ceux qui tiennent dans leurs mains les destinées de notre cavalerie. Sur les douze régiments de cuirassiers, six ont d'abord quitté la cuirasse et l'ont échangée contre le fusil du dragon. Cette mesure a été prise, d'après l'avis du comité de cavalerie que préside M. le général de Galliffet. Il ne nous est pas permis de méconnaître sa compétence, mais nous sommes pourtant en mesure d'affirmer qu'il est, sur ce point, en désaccord avec le plus grand nombre des officiers de

l'arme, et si nous avons attendu jusqu'ici pour apprécier cette mesure ordonnée depuis plusieurs mois déjà, c'est que nous avons tenu à connaître préalablement l'impression qu'elle causait.

On dit, avec quelque raison, qu'au début d'une guerre sur notre frontière de l'Est, il sera nécessaire, pour protéger la mobilisation de notre armée, de jeter sur la Moselle plusieurs divisions de cavalerie qui se heurteront inévitablement contre la cavalerie ennemie; on prévoit de grandes charges et des combats de cavaliers où le choc et l'attaque corps à corps joueront, comme autrefois, le plus grand rôle.

On dit que les Allemands ont 93 régiments de cavalerie, auxquels nous n'en avons que 74 à opposer; qu'ils ont 10 régiments cuirassés, 25 de uhlands armés de la lance et de la carabine qui, par la taille des hommes et des chevaux, sont aussi des régiments de grosse cavalerie, beaucoup plus pesants, mieux montés et par conséquent plus difficiles à renverser que nos dragons, et 2 régiments de grosse cavalerie bavaroise.

Qui n'a pas vu une charge serrée et bien conduite de lanciers, ne se fait pas idée de l'impression causée par cet ouragan de piques baissées. Pour affronter avec confiance le combat contre cette cavalerie, il faut des cuirassiers; de bons officiers demandent même qu'on donne la lance au premier rang de leurs escadrons.

Protégé par une cuirasse, le cavalier se lance avec plus d'intrepidité; il est plus sûr de lui-même; non-seulement il combat au sabre avec plus d'avantage, mais il a moins à craindre le feu de l'infanterie. Dans la charge de Reichshoffen, dont nous parlions en commençant, les pertes furent minimales, la cuirasse étant une protection réelle. « Semblable au bruit de la grêle, on entendait le choc des balles sur les armures. »

Nous souhaitons donc que l'on rende la cuirasse aux régiments qui l'ont perdue, quitte à laisser le fusil à quelques hommes. Les régiments de cuirassiers prussiens ont 32 carabines par escadron.

Nous demandons que l'on conserve de grands cavaliers montés sur de grands chevaux pour lutter à armes égales contre nos adversaires.

Nous rappelons, du reste, à ce sujet, qu'au moment de la guerre, ce sont ces régiments qui trouveront le plus facilement à se remonter, parce qu'ils recevront les grands carrossiers de réquisition qu'on ne saurait donner ni au train, ni à l'artillerie, ni à la cavalerie légère.

Nous croyons enfin que le progrès ne consiste pas à supprimer, mais bien à améliorer ce qui existe; qu'en définitive le secret d'avoir une bonne cavalerie est d'avoir de bons chevaux et de bons cavaliers. Les cavaliers, l'armée les dressera elle-même; les chevaux, il faut qu'on les lui donne; c'est au pays à y pourvoir et l'on n'a peut-être pas fait, à cet égard, tout ce que réclament les intérêts de notre armée, c'est-à-dire les intérêts de la défense nationale. (Le Parlement.)

### BOURSE DE PARIS

DU 29 AOUT 1884.

Rente 3 0/0	85 30
Rente 3 0/0 amortissable	86 60
3 0/0 amortissable (nouveau)	86 25
Rente 4 1/2	116 »
Rente 5 0/0	116 70

### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 28 août 1884.

Versements de 44 déposants (5 nouveaux), 7,739 fr. 80 c.

Remboursements, 5,427 fr. 36 c.

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorrhagies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. L'EAU DE L'ÉCHELLE vivifie le sang et tonifie les organes. — Dépôt dans les pharmacies.

PAPIER WLINSI, remède souverain pour la guérison des rhumes, irritations de poitrine, maux de gorge, douleurs, rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

LE VIN DE G. SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est d'un puissant secours pour exciter les fonctions digestives, et abréger les convalescences. Il est très-utile pour combattre les fièvres, la chlorose, l'anémie, le manque d'appétit, l'appauvrissement du sang, etc. — Il convient à tous les tempéraments affaiblis par l'âge ou la maladie.

Pharmacie G. SÉGUIN, 378, rue Saint-Honoré, Paris.

### QUAI DE LIMOGES.

Ouverture tous les soirs

### LA JOLIE BELLEVILLOISE

LA MERVEILLE DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Pesant 375 1/2 kilos, âgée de 18 ans.

Cette colosse est incomparable par sa grâce et sa beauté.

### CRÉDIT HYPOTHECAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REXOU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

### Plus d'ASTHME

SUFFOCATION et TOUX  
Indication gratis franco.  
Ecrire à M. le C<sup>o</sup> CLERY à Marseille.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHE-BOUCAULT.

### SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dardres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelsuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N<sup>o</sup> 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PUYCLET, instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).

N<sup>o</sup> 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625: — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 100,180: — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMOR, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRONN, successeur de TEXIER, 1, Russon épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

**VENTE**  
Par suite de surenchère du sixième  
**SUR VENTE**  
PAR LICITATION,  
Entrée en faillite et des majeurs,  
**DE LA NÙE PROPRIÉTÉ**  
**D'UNE MAISON**  
ET SES DÉPENDANCES,  
Sises au Petit-Puy, commune de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-un, à l'audience de vacation des criées du tribunal civil de Saumur, au Palais-de-Justice de cette ville.

On fait savoir qu'en conséquence de la surenchère du sixième faite au greffe du tribunal civil de Saumur, par M<sup>me</sup> Marie Leroy, veuve, sans profession, de M. René Avrillon, demeurant à Saumur, suivant acte dressé audit greffe, le vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré.

M<sup>me</sup> Marie Leroy, veuve Avrillon, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Vincent Le Ray, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir, n° 12.

Il sera procédé, le samedi vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-un, à l'audience de vacation des criées du tribunal civil de Saumur, au Palais-de-Justice de cette ville, à la nouvelle adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, qui avait été adjugé au ci-après nommé, suivant procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Auboyer, notaire à Saumur, le vingt-un août mil huit cent quatre-vingt-un, en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, à la requête de M. Gustave-Philippe Doussain, expert-comptable à Saumur, agissant en qualité de syndic de la faillite de M<sup>me</sup> Hermance Avrillon, veuve du sieur Victor Ribault, marchande de meubles à Saumur.

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Albert, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve, n° 7.

Contre : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Sophie Avrillon, épouse assistée et autorisée de M. Elie Hétreau, charpentier, avec lequel elle demeure, à Saumur, et celui-ci pour la validité.

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Rénestine Avrillon, épouse assistée et autorisée de M. Joseph Guiocheau, corroyeur, avec lequel elle demeure, à Saumur, et celui-ci pour la validité.

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Coquebert de Neuville, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand Rue, n° 8.

Et 3<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Mathilde Avrillon, religieuse de Sainte-Anne, demeurant au Blanc (Indre).

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12.

Et 4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Leroy, veuve, sans profession, de M. René Avrillon, demeurant à Saumur.

5<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Adélaïde Avrillon, lingère, à Saumur.

6<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Avrillon, épouse assistée et autorisée de M. Célestin Satabin, champagniseur, avec lequel elle demeure, à Saumur.

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Le Ray, sus-nommé.

**DÉSIGNATION.**

UNE MAISON, située au Petit-Puy, commune de Saumur, composée d'un rez-de-chaussée, comprenant deux chambres, dont une à cheminée, l'autre froide; d'un premier étage, comprenant deux chambres à feu et deux cabinets; grenier, cour, jeu de boules, cave sous la maison, hangar au fond de la cour, écurie sous ce hangar, salle de danse éclairée sur la cour, petit jardin, porche servant d'entrée, ouvrant sur la route, à côté de la maison; le tout joignant au levant Meignan, au midi un chemin, au couchant Bourgeau et au nord la route.

Il est expliqué ici que M<sup>me</sup> veuve Avrillon, âgée d'environ soixante-sept ans, a l'usufruit pendant sa vie, de la maison dont s'agit, laquelle est affermée pour neuf années consécutives, à partir du vingt-quatre juin mil

huit cent quatre-vingt-un, moyennant la somme annuelle de quatre cents francs.

La nue propriété de cet immeuble avec ses dépendances, qui avait été adjugée à M. François Bouvier, maçon, demeurant au Petit-Puy, commune de Saumur, pour la somme de trois mille deux cent soixante-quinze francs,

Sera, de nouveau, exposé aux enchères sur la mise à prix de quatre mille quatre cent cinquante francs, ci..... 4,450 fr.

**PROCEDURE.**

Cette surenchère a été dénoncée conformément à la loi :

1<sup>o</sup> Suivant exploit de Delaunay, huissier à Saumur, en date du vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-un, à M. François Bouvier, maçon, demeurant au Petit-Puy, commune de Saumur, adjudicataire surenchéri;

2<sup>o</sup> Suivant acte de palais dudit Delaunay, huissier-audencier, à M<sup>e</sup> Albert, Coquebert de Neuville, Beaurepaire et Le Ray, avoués des colicitants.

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué poursuivant;

2<sup>o</sup> Au greffe du tribunal civil de Saumur.

Dressé par l'avoué soussigné : A Saumur, le vingt-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-un.

LE RAY.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-un, folio ..... case ..... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris: (550) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

**PURGE LEGALE**

Par exploit de Delaunay, huissier à Saumur, en date du vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, et à la requête de M. Jules Ragain, commissionnaire-expéditeur, et de dame Marie-Louise Hupont, son épouse, demeurant à la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, pour lesquels domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur.

**Notification a été faite :**

A M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur,

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le vingt-un juillet mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, contenant le dépôt fait au greffe de la copie d'un collationnée et enregistrée d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Gautier, notaire à Saumur, et l'un de ses collègues, les vingt-huit et vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt, enregistré et transcrit, contenant vente aux sus-nommés, par M. Charles Yvon, propriétaire, et dame Eleonore-Véronique Barbereau, son épouse, demeurant à Saumur, d'une maison, située ville de Saumur, route de Rouen et place de la gare d'Orléans, nommée hôtel et café de Bellevue, occupée par M. Darnault, composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages avec greniers et mansardes, cour, terrasse, hangar servant d'alcazar, caves, remise, écurie, joignant au nord l'écurie de M. Bongrier, vers midi la place de la Gare, vers levant M. Mercier et vers couchant la route de Rouen, moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de trente mille francs;

Avec déclaration à M. le procureur de la République que la présente notification lui était faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'il ait à prendre telles inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'il jugerait grever l'immeuble vendu, sinon, et faute de le faire, que ledit immeuble passerait entre les mains desdits requérants, franc et libre de toute hypothèque légale non inscrite;

Avec déclaration, en outre, que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, indépendamment des vendeurs : 1<sup>o</sup> M. Jean Charrier, ancien entrepreneur de voitures publiques, et dame Marie Loubaud, son épouse, demeurant autrefois à Saumur et actuellement à Paris; 2<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Jeanne-Henriette Leroy, veuve de M. Pierre-Louis Manceau, et M<sup>me</sup> Elisa Manceau, épouse de M. Vincent-Louis David, capitaine au 72<sup>e</sup> de ligne, domiciliés à Angers; 3<sup>o</sup> M. Pierre-Louis Manceau, sus-nommé, propriétaire à Angers; 4<sup>o</sup> M. Pierre Manceau, père; 5<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Perrine Mariot, veuve de M. Jo-

seph Boutin, propriétaire à Saumur; 6<sup>o</sup> M. Etienne Tétédoje, propriétaire à Saumur;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants es-qualités, ces derniers feraient publier la présente notification conformément à la loi et aux dispositions des avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-un. BEAUREPAIRE. (552)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**VENTE**

**PAR ADJUDICATION**

**EN TROIS LOTS,**

En l'étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER,

Le dimanche 18 septembre 1881,

à midi,

**DE MAISON**

**Dépendances, cour et jardin,**

Situés au carrefour du Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, à l'angle de la rue du Chapeau et de la levée de Tours.

Cette maison, occupée par M. et M<sup>me</sup> Michon, marchands, est parfaitement placée pour un établissement de commerce, café, restaurant. On vendrait à l'amiable.

Voilà, pour le lotissement, les placards affichés.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (534)

M. PAUL MÉNAGE, négociant à Saumur, demande un apprenti.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT.

**Pour cause de décès,**  
**L'HOTEL DE LA PROMENADE**

Rue Beaurepaire, à Saumur.

S'adresser à M. GAMBICHON, quai de l'Ecole-de-Cavalerie. (500)

**A VENDRE**

**BON CHIEN DE CHASSE.**

S'adresser à M. Germain MOINRT, propriétaire au Coudray-Macourard.

**A VENDRE**

**UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE**

S'adresser au sacristain de la Visitation.

**A VENDRE**

D'OCCASION.

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

A L'ESSAI

Une Chienne couchante, deux ans, première race.

S'adresser à M. BOISROMET, Alexis, à Posse-Bellay de Cizay (Maine-et-Loire).

UN HOMME MARTÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

**CHEMISERIE SPECIALE**



**Mesures à joindre à toute commande :**

- 1<sup>o</sup> Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2<sup>o</sup> — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièces et poignets compris).
- 3<sup>o</sup> — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4<sup>o</sup> — 4 à 4, longueur du plastron.
- 5<sup>o</sup> — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6<sup>o</sup> — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7<sup>o</sup> — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

**EXEMPLE POUR 35 PROPORTIONNÉ**

Mesures :	1 <sup>o</sup>	2 <sup>o</sup>	3 <sup>o</sup>	4 <sup>o</sup>	5 <sup>o</sup>	6 <sup>o</sup>	7 <sup>o</sup>
	38.	14.78.	27.	43.	92.	80.	103.

**A LA PAIX**

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

**SARGET-GIRAULT**

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupures de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

Nota. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

**CHEMISES CONFECTIONNÉES**

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec gulfandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

**GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES**

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres

**CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES**

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en tous genres

**GANTS CIVILS ET MILITAIRES**

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

1 FRANC par AN 103,000 Abonnés Le Moniteur des Valeurs à Lots 52 NUMÉROS (Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis) LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE) Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits. PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT — Capital: 30,000,000 de fr. On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres. UN FRANC PAR AN Saumur, imprimerie de P. GODET.